



AVIS PUBLIC

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ à la population que conformément à la directive émise par le décret ministériel qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois en raison de la pandémie COVID-19 et l'arrêté de la ministre de la Santé et des Services sociaux, l'assemblée publique ordinaire du conseil municipal de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac du lundi 8 février 2021 se tiendra par visioconférence à huis clos.

Aucun public ne sera admis. Le huis clos demeure valide pour une durée indéterminée.

Nous vous remercions de votre compréhension. Pour toute question en lien à la présente séance, vous pouvez communiquer avec la soussignée par voie électronique à l'adresse suivante : directiongenerale@ivry-sur-le-lac.qc.ca. Votre question et/ou commentaire sera alors transmis aux élus à la période de questions prévue à cette fin.

Donné à Ivry-sur-le-Lac, le 20 janvier 2021.

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Josiane Alarie'.

Josiane Alarie
Directrice générale
et secrétaire-trésorière